



Doc. 13482
08 avril 2014

Développements récents en Ukraine: menaces pour le fonctionnement des institutions démocratiques

Amendement¹ n° 21

Dans le projet de résolution, paragraphe 17, supprimer les mots «, ce qui pourrait être un signe que la Fédération de Russie envisagerait de poursuivre son agression militaire, sans qu'il y ait eu provocation, contre l'Ukraine, ce qui est inacceptable».

Déposé par:

KOX Tiny, Pays-Bas, GUE
HUNKO Andrej, Allemagne, GUE
PETRENCU Grigore, République de Moldova, GUE
STRIK Tineke, Pays-Bas, SOC
VILLUMSEN Nikolaj, Danemark, GUE

1. 2014 - Deuxième partie de session

